

Division des personnels  
enseignants du 1<sup>er</sup> degré  
**Gestion collective**

Dossier suivi par :  
Marilyn DUME  
Téléphone :  
03 81 65 48 56  
Mél.  
ce.gestco.dsden25@ac-  
besancon.fr

26, avenue de  
l'Observatoire  
25030 Besançon  
cedex

Mesdames et messieurs les enseignants  
du 1<sup>er</sup> degré des écoles publiques du Doubs

S/couvert de Mesdames et messieurs les  
inspecteurs de l'éducation nationale

Besançon, le 21 novembre 2018

Objet : Congé de formation professionnelle - année scolaire 2019/2020.

Référence : Décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat.

Je vous transmets, ci-joint, les instructions relatives au congé de formation professionnelle ainsi que l'imprimé de candidature.

Les demandes de congé de formation professionnelle, au titre de l'année 2019-2020, doivent être formulées impérativement au moyen de l'imprimé précité et parvenir en deux exemplaires, accompagnées d'une lettre de motivation détaillant le projet, à l'inspecteur de l'éducation nationale de votre circonscription, pour le :

**Vendredi 25 janvier 2019, délai de rigueur**

En cas de désistement, il convient de faire parvenir dans les meilleurs délais une lettre d'annulation de la demande de congé formation.

Pour le recteur et par délégation,  
L'inspecteur d'académie, directeur  
académique des services de l'éducation  
national du Doubs,

**SIGNÉ**

Jean-Marie RENAULT

PJ :

Annexe 1 : instructions relatives au congé de formation professionnelle

Annexe 2 : notice de candidature